

et la conserver à tout prix. De fait, le gouvernement refuse de voir les faits tels qu'ils sont. On peut encore maintenir les idéaux et objectifs de la CJC, mais on en polluera l'idée et en faussera l'objectif si l'on tente de maintenir un organisme qui, à mon avis, a perdu la confiance du pays sans qu'il en soit de sa faute. Je dis qu'on ne peut l'en blâmer car cette créature de l'ancien gouvernement, n'a été ni dirigée ni guidée après son inauguration et, d'après le rapport du comité, la CJC a manqué de directives, et n'a pas joui des méthodes administratives, financières et d'évaluation dont elle avait besoin. Il ne s'agit pas d'une apologie, mais plutôt d'une triste confession et d'une abdication de responsabilités.

Des voix: Bravo!

M. Nowlan: Pourtant, aujourd'hui, en cherchant à éviter le présent débat que personne ne veut poursuivre maintenant, nous déclarons que le gouvernement n'a pas eu assez de temps pour étudier le rapport du comité. Il ne voudra peut-être pas en suivre les recommandations, c'est son privilège; mais il aurait sûrement dû consulter les députés de l'opposition et les prévenir de son intention, afin de nous éviter de nous engager dans un débat prolongé qui va se poursuivre aujourd'hui, en présence d'un ministre silencieux.

De ce côté-ci de la Chambre, nous nous opposons entièrement à la nomination d'un contrôleur des finances pour le CJC, et je doute même de l'exactitude de la déclaration du ministre, d'après laquelle personne ne vérifierait actuellement les opérations financières de la Compagnie. Il y a un directeur général, nous le savons, et il me semble que les chèques doivent être signés en sa présence. Je suppose que sa nomination avait été approuvée par le Conseil, mais le ministre a admis assez candidement ne pas être trop sûr de l'état actuel de ce dernier. Dans le cas d'une question comme celle-ci, qui a occupé l'attention de tant de députés ces dernières semaines, on ne devrait pas nous traiter comme des muets. Le film à épisodes «sur les Méaventures de Pauline» n'est rien en comparaison des choses fantastiques et étonnantes survenues dernièrement à la Compagnie des jeunes Canadiens. Le ministre n'a eu ni consultations ni entretiens avec le chef de l'opposition à la Chambre ou l'un des députés responsables en vue d'obtenir leur collaboration. Il ne s'est peut-être même pas entretenu avec ses adjoints; ils ne peuvent donc connaître la pensée du ministre.

C'est faire insulte à la Chambre que de présenter cette proposition sans aucune explication préliminaire, sans aucun exposé des aspects du problème, qui aurait facilité une

adoption expéditive du projet de loi et c'est de cette façon là qu'il devra être adopté si la situation est aussi grave que le dit le ministre.

Nous nous opposons, de ce côté-ci de la Chambre, à la nomination d'un contrôleur des finances et nous refusons de connaître l'histoire de la CJC de façon fragmentaire. Nous ignorons actuellement les intentions du ministre. Peut-être qu'il changera d'idée et qu'un autre facteur surgira d'ici la fin de la semaine. Rien ne saurait nous servir de base à une opinion en ce qui concerne ce projet de loi, sauf le rapport du comité. Le ministre sait très bien que le comité n'a pas recommandé la nomination d'un contrôleur des finances. Sa recommandation primordiale consiste dans l'instauration d'un régime de tutelle. La recommandation du ministre est donc une insulte à la Chambre. Le ministre n'a expliqué ni la politique du gouvernement à l'égard de la CJC ni le point de vue ministériel, quant à la recommandation du comité.

J'imagine que les vis-à-vis devraient être aussi irrités que le sont certains députés de ce côté. Le ministre aurait dû au moins faire l'honneur d'une explication aux députés de son propre parti et leur expliquer les raisons de la décision du gouvernement de s'écarter des recommandations présentées dans le rapport du comité. Le ministre n'a même pas prétexté le manque de temps.

Une voix: C'est de la démocratie directe.

M. Nowlan: Oui, en effet. Nous nous plaignons, de ce côté de la Chambre, et c'est notre rôle, mais je suis sûr que certains de nos vis-à-vis ont des doutes sérieux sur la société que constitue la Compagnie des jeunes Canadiens dans sa forme actuelle et je me demande si le ministre leur a fait part de ses intentions. Sans doute, n'a-t-il aucune considération pour le Parlement, mais chose certaine, et c'est là, je pense, ce qui importe la Compagnie des jeunes Canadiens est morte, en fait sinon en droit, quoi qu'en décide désormais le gouvernement.

Ce ne sont pas des égards que je demande au gouvernement, mais du bon sens. Si le ministre avait souhaité faire adopter ce bill aujourd'hui, il aurait dû, en tout premier lieu, sentir que la situation était incertaine et reconnaître que les événements intervenus en fin de semaine n'ont pas plus servi la cause de la Compagnie des jeunes Canadiens que lui-même aujourd'hui. Il devrait se souvenir que vendredi dernier, nous avons fait preuve de conciliation en renonçant au préavis de 48 heures afin de permettre aujourd'hui un débat sur la Compagnie des jeunes Canadiens. Nous étions en droit d'espérer une communication entre vendredi et